

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 19 novembre 2021

CP2021_11_10
id. 6119

Le 19 novembre 2021, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 7*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, M. DESCAZEAX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme NEGRE, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. BESIERS (pouvoir à M. BERTELLI), M. CROS (pouvoir à Mme NEGRE), M. DEPRINCE (pouvoir à M. WEILL), Mme MAURIEGE (pouvoir à M. DESCAZEAX), Mme SARDEING (pouvoir à M. WEILL), Mme SINOPOLI (pouvoir à Mme BOURDONCLE)

Sont absents :

M. BEQ

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

PRÉVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES

CONVENTION AVEC L'ETAT POUR LE RENFORCEMENT DES CCAPEX

Dans le contexte de crise sanitaire, le Gouvernement a déployé des moyens exceptionnels pour prévenir les expulsions locatives et éviter la précarisation des locataires comme celle de leurs bailleurs. Ainsi, dans le cadre de la stratégie pauvreté, des crédits sont consacrés au renforcement temporaire des commissions de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX), à travers le recrutement de chargés de mission sortie de crise PEX ».

Considérant les compétences du Département de Tarn-et-Garonne en matière de politiques du logement social et de prévention des expulsions locatives, la collectivité s'est portée candidate, conformément à ses missions, pour prendre une part active dans le cadre du dispositif national « renforcement temporaire des CCAPEX à travers le recrutement de chargés de mission sortie de crise PEX » dont la durée est fixée à 2 ans.

Ainsi, le dossier porté par la collectivité a été retenu au niveau national parmi les 5 postes attribués au sein de la région Occitanie. Le Département de Tarn-et-Garonne s'est vu notifier l'octroi d'une subvention de 45 000 € pour 12 mois, renouvelable un an après évaluation, pour financer le recrutement de ce chargé de mission.

Il s'agit pour le Département de soutenir et d'accentuer l'action déjà en cours des conseillers en économie sociale familiale qui, au sein des maisons départementales des solidarités, assurent des missions de prévention des expulsions locatives. L'objectif général vise, sur le territoire départemental, à un meilleur service rendu à la population fragilisée par les effets de la crise sanitaire sur leur logement.

La mise en œuvre territoriale des missions du chargé de mission se décline comme suit :

- Suivi mensuel du plan d'action et des indicateurs prévus par l'instruction ministérielle du 26 avril 2021 (relative à la préparation de la fin de la trêve hivernale) ;
- Mise en place et suivi de stratégies départementales de prévention des expulsions avec les bailleurs sociaux, en particulier en matière de relogement ;
- Lien avec les agences immobilières et les fédérations de bailleurs privés afin de développer leur inclusion dans les dispositifs de prévention des expulsions ;
- Lien avec les collectivités du bloc communal, afin de développer leur inclusion

dans les dispositifs de prévention, et le déploiement de sous-commissions CCAPEX ;

- Accompagnement à la mise en place d'un diagnostic social et financier ;
- Mettre en place et suivre des actions mises en place avec d'autres partenaires, ou toute autre action prévue dans le cadre de la charte départementale de prévention des expulsions locatives.

Il convient de confirmer l'engagement de la collectivité en signant la convention jointe en annexe, afin de percevoir les crédits permettant de procéder au recrutement du chargé de mission.

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Considérant les compétences du Département en matière de politiques du logement social et de prévention des expulsions locatives,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées, l'engagement du Département dans la démarche « renforcement temporaire des commissions de coordination des actions de prévention des expulsions locatives à travers le recrutement d'un chargé de mission sortie de crise PEX » ;
- Approuve la convention annuelle à conclure entre le Département de Tarn-et-Garonne et l'État, telle que ci-annexée ;

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, tous les documents découlant de la présente décision.

pour : 17
contre : /
abstention : 1

Adopté à la majorité.

Le Président,

Michel WEILL